

Compte-rendu du groupe de travail

Systèmes bocagers

Mardi 27 mars 2012, 14h30-17h30, salles Aunis et Saintonge à la DREAL Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

- La démarche SRCE, rappels et contenus ; place et attendus des ateliers dans la démarche d'élaboration ;
- Retour sur le séminaire ;
- Fiches de synthèse réalisées par le CETE Ouest ;
- Principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
- Réservoirs de biodiversité et couches SIG à mobiliser ;
- Liste d'espèces à considérer.

Synthèse des échanges

- La sous-trame Systèmes bocagers demande une précision des termes et des seuils de définition. A partir de quel seuil fonctionnel définit-on une maille bocagère ?
- Les mares et les prairies sont des éléments constitutifs de la sous-trame systèmes bocagers.
- La typologie des haies est une caractéristique à intégrer dans la définition de la maille bocagère.
- Les systèmes bocagers sont considérés comme une nature « ordinaire » qui présente très peu de zones protégées et réglementées. Le caractère « banal » de ces espaces est une difficulté à appréhender pour caractériser les espèces patrimoniales de ces secteurs.

Décisions et/ou suites de la réunion

- Il est attendu de la part des participants de l'atelier :
 - des compléments par rapport aux données SIG utilisées. Y-a-t-il d'autres données exploitables à notre échelle de travail ?
 - des propositions/critiques par rapport à l'utilisation des espèces dans la définition des réservoirs de biodiversité (les espèces utilisées pour la définition des corridors seront examinées ultérieurement) : espèces indicatrices d'une sous-trame et espèces permettant de préciser et spatialiser les réservoirs de biodiversité (RB) ;
 - Pour ce faire, la proposition de liste des données SIG et de liste des espèces sera tout d'abord finalisée par la DREAL puis mise en ligne sur le site TVB. Un mail d'information sera envoyé aux participants dès la mise en ligne des documents.
- Le prochain atelier pourrait avoir lieu à la mi-mai et portera sur les réservoirs de biodiversité

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTERA
Association Prom'haie	Françoise SIRE
Centre d'Etudes Biologiques de Chizé	Alexandre BOISSINOT
Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement	Stéphane MAGRI
Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement	Perrine VERMEERSCH
Centre National de la Recherche Scientifique, Unité Mixte de Recherche 5185 ADES	Amélie BOUSQUET
Centre National de la Recherche Scientifique, Unité Mixte de Recherche 5185 ADES	Hélène DURAND
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, pôle environnement	Marie-Claude BIBARD
Comité Régional d'Équitation du Poitou-Charentes	Blandine BOUCHARD
Conseil Régional	Christelle BROCHARD
Conseil Régional	Marjorie DAOUDAL
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou Charentes	Jean-Philippe MINIER
Deux-Sèvres Environnement	Nicolas COTREL
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, unité forêt	Lionel HAY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Alain VEROT
Direction Départementale des Territoires de la Vienne	Catherine MERCADIER
Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres	Pierre BERETTI
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Héloïse MAUROUARD
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne	Maxence RONCHI
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Sophie MORIN
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Gérard RUVEN

Relevé détaillé des échanges en séance

Introduction, démarches SRCE

Alain VEROT de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement introduit les groupes de travail dans l'élaboration du SRCE Poitou-Charentes.

Il rappelle également les objectifs des groupes de travail : déterminer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques et définir les enjeux des continuités écologiques. De plus, il mentionne que la composition des groupes est ouverte à tout le monde.

Présentation de la sous-trame Systèmes bocagers

- Alexandre BOISSINOT du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé s'interroge sur la définition de la maille bocagère. Il s'étonne de ne pas voir les mares mentionnées. Est-ce que la maille bocagère prend en compte les petits boisements et les bandes enherbées : données qui n'apparaissent pas dans la couche d'occupation du sol de Corine Land Cover ? Hubert D'AVEZAC DE CASTERA de l'agence MTDA et Stéphane MAGRI du Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, précisent que la maille bocagère est définie par une densité de haies, ces informations sont issues de la BD Topo. La sous-trame inclut des milieux humides tels que les mares. Un même type de milieu peut se retrouver dans plusieurs sous-trames.

- Les participants se posent la question des différents types constitutifs des haies. Existe-t-il une typologie de haies ? Selon la hauteur : haute, moyenne basse, les compositions floristiques ? Est-ce qu'il existe des éléments référentiels pour prendre en compte ces haies ?
- Pour Françoise SIRE, de l'association Prom'haies, la sous-trame des systèmes bocagers n'est pas uniquement une sous-trame linéaire. Elle doit également contenir les prairies.
- Marjorie DAOUDAL, de la Région Poitou-Charentes explique qu'il est assez complexe de diviser les milieux en sous-trames mais qu'il est nécessaire de faire cet exercice pour l'élaboration de la TVB. Cette méthode relève des orientations nationales. Le choix de la sous-trame systèmes bocagers a été arrêté suite au Comité Scientifique et Technique.
- Alain VEROT explique qu'il est possible aussi de fixer un critère de définition des systèmes bocagers : exemple à partir de X mètres/linéaires. La question de la frontière avec les plaines ouvertes agricoles se pose.
- Lionel HAY de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, demande quelles sont les régions pionnières en matière d'identification de la Trame verte et bleue. Stéphane MAGRI du Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest liste les régions :
 - Nord Pas de Calais,
 - Rhône Alpes,
 - Bourgogne.

Retour sur le séminaire

- Lionel HAY pose la question de l'exploitation à grande échelle des haies par la filière bois énergie. Sachant la pression qui existe pour créer de telles filières, est-ce réellement souhaitable ? Nicolas COTREL de Deux-Sèvres Environnement évoque aussi la question de la gestion ou de la coupe à ras de ces boisements. Cela représente un enjeu : le simple passage à la broyeuse qui coupe anarchiquement les haies n'est pas adapté à cet écosystème.
- Gérard RUVEN, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage évoque l'inventaire des haies réalisé dans le Pays Bressuirais par photo-interprétation. Il existe par ailleurs l'Atlas des paysages du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes qui donne une bonne limite entre le bocage et la plaine de Thouars. On y distingue nettement le passage entre les zones présentant des haies et de celles dépourvues. Ces différences d'occupation du sol sont notamment liées à la nature du sol : on retrouve, sur les socles karstiques davantage de bosquets alors que les zones de nature granitique présentent plus de haies.
- Jean-Philippe MINIER, du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes propose un arbitrage pour délimiter les espaces ouverts grâce à la couche géologique. Historiquement, le bocage est lié à l'agriculture et à des types d'agriculture. On remarque d'ailleurs que même dans les espaces ouverts où l'agriculture se simplifie, les systèmes bocagers restent bien représentés.

- Françoise SIRE explique qu'il n'y a pas une typologie de haie à l'échelle régionale mais une forte variabilité sur les différents territoires, qui doit bien sûr être prise en compte.
- Nicolas COTREL, de Deux-Sèvres Environnement trouvent étonnant que les milieux urbains ne forment pas une sous-trame à part entière puisqu'il y existe également des espèces patrimoniales comme le crapaud accoucheur, les petits-ducs,...
- Marjorie DAOUDAL rappelle qu'aucune autre région n'a défini une sous-trame urbaine. Les milieux urbains sont difficiles à appréhender à l'échelle régionale, mais ils sont intégrés dans chacune des sous-trames.

Discussion sur les fiches de synthèse – enjeux abordés

- Les premières réactions portent sur les 57% de sols cultivés. Il est demandé de prendre la référence de la SAU qui est classiquement utilisée.
- Lionel HAY de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, s'interroge sur la définition d'enjeu et souhaiterait que cette notion soit clairement définie.
- Gérard RUVEN, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage rappelle qu'un important état des lieux sur le patrimoine naturel a été effectué. Ces éléments pourraient être intégrés et repris.
- Sophie MORIN de l'ONCFS a participé à l'élaboration des Orientations Régionales de la Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH), document dans lequel de nombreux éléments d'analyse figurent et peuvent être repris.
- Alain VEROT évoque les difficultés d'identification du bocage. Existe-t-il une carte du bocage ?
- Gérard RUVEN rappelle que l'inventaire du CREN donne des éléments pour répondre à ces questions.
- Amélie BOUSQUET, du Centre National de la Recherche Scientifique explique également qu'un appel à projet du Ministère en charge de l'Environnement concerne les continuités écologiques : le projet DIVA. Une recherche se met donc en place sur le sujet.
- Françoise SIRE pense qu'il est possible de dessiner la carte du bocage sur l'ensemble de la région, sur la base des données existantes.
- Héloïse MAUROUARD rappelle que l'élaboration du SRCE est l'occasion de mettre en lumière les manques de données naturalistes. Ces manques peuvent initier de nouvelles études et recherches et permettront d'alimenter la révision du schéma.
- Alexandre BOISSINOT, du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé se pose la question de la pertinence de l'échelle régionale et du 1/100.000ème. Cependant et pour exemple, l'inventaire des paysages a été constitué avec des données utilisables au 1/50 000ème ; les données de terrain étaient au 1/25 000ème pour aboutir à l'inventaire représenté au 1/ 100 000ème.
- Lionel HAY estime qu'il y a deux approches : d'un côté les données de terrain précises, les dires d'experts et de l'autre des données comme l'IFN avec les imprécisions connues. Une approche macroscopique permet de concilier ces deux niveaux.

Couches SIG à utiliser pour l'enrichissement de l'occupation du sol

- Le seuil de définition d'un système bocager est proposé à hauteur de 50ml/ha. Pour Françoise SIRE, ce seuil est bas. A titre comparatif, dans le Bressuirais le seuil de définition du bocage est de 125 ml/ha et de 40-50 ml/ha pour les milieux ouverts. Pour la définition unique du bocage, il faudrait peut être une valeur moyenne de 100ml/ha. A ce sujet, Sophie MORIN de Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage propose de faire parvenir des éléments pour apprécier un tel seuil.
- Pour les mares, des données de l'ORE sont disponibles.
- Alexandre BOISSINOT a travaillé sur les données du RPG. Ces données sont à l'échelle de l'îlot. Il suffit qu'il y ait un hectare de culture dans l'îlot de 10 ha pour que la culture soit renseignée. En associant les données RPG, on arrive à avoir des éléments.
- Alain VEROT propose de retenir un seuil de définition du bocage : 75 ml/ha au sein d'un système prairial ou 125 ml/ha dans un milieu de cultures.
- Pour Sophie MORIN, le type de haie joue aussi un rôle important : haies coupées « au carré » ou des haies plus finement entretenues n'ont pas la même qualité environnementale.
- Françoise SIRE rappelle à ce sujet l'importance de la typologie des haies. La typologie de haies du Bressuirais est connue mais ne sera pas intégrée dans le modèle : elle n'est pas applicable à l'échelle régionale. Par contre, elle permet d'apporter des éléments d'information dans les secteurs où la typologie est pertinente.
- Sophie MORIN propose de croiser les données des prairies permanentes avec celles des haies, permettant d'évaluer les haies vieillissantes.
- Jean-Philippe MINIER propose de pondérer la densité de haies en fonction de leur localisation topographique : plateau ou fond de vallon. Marjorie DAOUDAL propose que les seuils soient modulés en fonction des espaces associés.
- Lionel HAY évoque la cohérence avec les autres régions sur ces indicateurs.
- Marjorie DAOUDAL rappelle que des réunions régulières ont lieu avec les autres régions ; ce point-là pourrait être abordé.
- Françoise SIRE demande si la LGV est prise en compte. De la même manière que lors du groupe thématique Forêts et Landes, Alain VEROT indique que les projets actés sont considérés comme des éléments fragmentants.
- Marjorie DAOUDAL indique qu'il est important pour le groupe de travail de connaître les éléments qui sont imposés, ceux qui font consensus et ceux qui font partie de la marge de manœuvre. Il ne faut pas que ces choix soient pris par les experts sans concertation. Le CETE SO devra préciser les paramètres qui ont un rôle déterminant dans les résultats cartographiques pour que le groupe de travail puisse être alerté et associé à la détermination de ces paramètres.

Les réservoirs de biodiversité

- Alexandre BOISSINOT travaille sur le rôle des bocages dans la conservation des espèces ; ces données pourraient être utiles pour l'identification des réservoirs de biodiversité.

- Le département des Deux Sèvres est recouvert pour moitié par le bocage. Comme il s'agit d'une nature « ordinaire », aucune mesure de conservation n'est mise en place pour les reptiles dans les zones de bocage.
- Alain VEROT précise que les systèmes bocagers sont au cœur de la logique TVB. Une différence réside avec les autres écosystèmes : des espèces cibles sont relativement bien connues et identifiées alors qu'aucune espèce n'est identitaire du bocage.
- Alexandre BOISSINOT estime que l'entrée choisie pour appréhender les haies est la communauté d'espèces et non l'espèce.
- Pour Sophie MORIN, les mares et les méandres des cours d'eau sont caractéristiques de la sous-trame systèmes bocagers.
- Françoise SIRE explique que les systèmes bocagers sont moins étudiés. Mais Sophie MORIN rappelle que la haie possède une valeur pour l'élevage et le partage des terres.
- Marjorie DAOUDAL rappelle que les réservoirs de biodiversité peuvent être analysés pour chaque sous-trame, au cas par cas. S'il y a des éléments manquants, elle invite les participants à les mentionner, en plus des éléments des travaux issus de la SCAP.
- Sophie MORIN rappelle qu'en 1990, le schéma ENS a été réalisé ; il peut apporter des éléments intéressants pour le diagnostic du SRCE.
- Pour l'identification des réservoirs biologiques, Gérard RUVEN mentionne une étude menée par l'ONCFS sur la tourterelle des bois. L'étude conclut que l'abondance de tourterelle est liée à la présence de haies. Ainsi, la tourterelle des bois pourrait être une espèce indicatrice des systèmes bocagers (on ne parle plus là d'espèce patrimoniale).

Les corridors écologiques

- Les corridors écologiques doivent représenter les déplacements des espèces, mais il existe des déplacements de petite et grande échelle.
- Alexandre BOISSINOT travaille actuellement sur la modélisation des corridors pour les amphibiens et reptiles.
- Nicolas COTREL indique que la connaissance des déplacements d'espèces n'est pas forcément fiable. Dans la littérature, la Barbastelle a la possibilité de se déplacer d'environ 10 kilomètres, alors qu'en réalité elle peut se déplacer de plus de 25 km. (sources : ORE et CSRPN).
- Marie-Claude BIBARD de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres demande si la notion de corridor est simplement construite sur la base du maillage existant de réservoir de biodiversité.
- Nicolas COTREL demande comment les données pourront être récoltées et transmises dans le cadre de l'étude.